



CONTRAT D'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DE SANTÉ INTERVENANT EXTÉRIEUR À L'ÉTABLISSEMENT

Dans le cadre du déconfinement progressif
Contexte d'épidémie covid-19

Identification de l'établissement medico-social :

Identification du professionnel :

NOM Prénom :

Fonction :

L'établissement s'engage à :

- fournir les équipements de protection individuelle recommandés pour le respect des mesures barrière et utilisés dans l'établissement conformément aux recommandations en vigueur (masque, PHA, tenue de travail...),*
- fournir les produits et supports nécessaires au nettoyage-désinfection des dispositifs médicaux utilisés*,
- mettre à disposition un local pour la dépose des effets personnels au plus proche de l'entrée*.

Le professionnel s'engage à :

- respecter les mesures barrière à destination de la population générale (ne pas serrer les mains, respecter la distanciation sociale, réaliser une hygiène des mains après contact avec des sécrétions respiratoires : toux, éternuements...).
- respecter les mesures spécifiques aux soins ci-dessous :

À l'entrée dans l'établissement :

- Ne pas porter des équipements de protection personnels (combinaison, gants, masque...)
- Se désinfecter les mains (PHA)*
- Mettre le masque selon les bonnes pratiques (adapter le type de masque aux soins réalisés)
- Déposer ses vêtements et effets personnels dans un local prévu à cet effet*
- Dégager ses avant-bras*
- Protéger ses vêtements par une blouse à manches courtes, à défaut un tablier en plastique, à défaut une surblouse à UU* ou la tenue en vigueur dans l'établissement

Au contact des résidents :

- Organiser, dans la mesure du possible, la visite des résidents selon le statut infectieux des résidents : indemne / suspect / confirmé COVID-19
- Respecter les consignes d'utilisation des protections individuelles requises à leur statut et celles de leur élimination selon la procédure en vigueur dans l'établissement
- Ne porter des gants que si l'indication est requise (peau lésée du résident ou du soignant ou contact avec une ou muqueuse, risque d'exposition aux liquides biologiques) et uniquement pendant la réalisation de l'acte (à retirer et jeter dès la fin du soin afin d'éviter de toucher l'environnement)*.
- Réaliser un geste d'hygiène des mains (désinfection des mains par friction sur mains propres, lavage des mains sur mains souillées) à chaque entrée et sortie d'une chambre, entre deux soins, chez la même personne et entre 2 résidents dans la même chambre.
- Désinfecter les dispositifs médicaux après utilisation chez un résident selon la procédure en vigueur dans l'établissement (stéthoscope, tensiomètre entre autres)*

**Relèvent des précautions standard et restent d'usage après l'épidémie COVID-19*

Date : __/__/20__

Le Directeur
Nom et signature

Le médecin coordinateur
Nom et signature

Le professionnel
Nom et signature